

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 12 février 2025

Ordre du jour :

- Achat matériel de transport : plateau ou remorque
- Classe Ulis Coulonges S/l'Autize : demande de remboursement année 2023/2024
- Approbation du CFU 2025
- Affectation du résultat de clôture exercice 2025
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2026
- Vote du budget primitif année 2026
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance. Cette dernière demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **Contrat de maintenance défibrillateurs**

Requête acceptée.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• ACHAT MATERIEL DE TRANSPORT : PLATEAU OU REMORQUE

Présentation de plusieurs devis à l'assemblée. Une discussion est menée sur l'utilité d'un plateau ou d'une remorque (transport de la tondeuse non homologuée pour la conduite sur la voie publique).

Après discussion, a été retenu le choix du plateau. Il est demandé que des devis soient établis avec des ridelles démontables (40 cm de hauteur). Dossier à revoir au prochain conseil.

• CLASSE ULIS COULONGES S/L'AUTIZE

Réception d'un avis de sommes à payer émanant de la commune de Coulonges S/l'Autize pour le remboursement « coût élève classe Ulis 2023-2024 : période du 01/09/2023-31/07/2024 », pour un montant de 1 049.09€. Le service comptabilité de la mairie de Coulonges a été questionné : aucun élément complémentaire n'a pu être fourni, simplement se renseigner auprès de l'établissement qui accueille l'enfant. Madame le Maire a laissé un message téléphonique. En attente d'une réponse.

• APPROBATION DU CFU (Compte Financier Unique) 2025

L'application CDG-D/SPL étant indisponible depuis plusieurs semaines, aucune vérification n'a pu être réalisée pour valider le CFU et par conséquent ne peut être voté par le conseil municipal.

• AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

En l'absence de la validation du CFU, cette délibération ne peut être prise.

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2026**

Délibération : 006-18-02-2026

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel : à compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a été, de nouveau, mis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose un maintien des taux comme suit :

- taxe foncière bâtie (TFB) : 30.66%
- taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43.65%
- taxe d'habitation (TH) : 11.75%

Comme chaque année, la municipalité ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition pour ses habitants.

Voix : 10 « Pour »

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026**

Reporté, en l'absence de la validation du CFU

• **RECRUTEMENT PERSONNEL INTERIMAIRE**

Délibération : 007-18-02-2026

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales
- Le Code général de la Fonction Publique
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- La convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

Considérant :

- La nécessité d'assurer le remplacement de l'adjoint technique qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2026
- Que le Centre de Gestion de Saint Maixent- l'Ecole propose un service intérim permettant la mise à disposition d'agents contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de recourir au service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la mise à disposition d'un agent contractuel afin d'assurer les fonctions d'adjoint technique
- **PRECISE** que la mission sera effectuée pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mai 2026, à temps complet
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à ce dossier

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026

Voix : 10 « Pour »

• **CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEURS**

Délibération : 008-18-02-2026

Suite à l'achat de deux défibrillateurs en 2022 auprès des établissements EMI79, aucun contrat de maintenance n'avait été établi. Des devis ont été demandés auprès de prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de EMI79 : 1 visite/an, coût unitaire 35€HT

Voix : 10 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Inter-Bourg 2026 : Cette année cette manifestation aura lieu le samedi 30 mai à Vernoux-en-Gâtine. Le bureau du Comité des Fêtes demande l'accès à l'atelier communal pour faire les préparatifs : réalisation d'un char sur le thème, pour la commune de le Retail, du Brésil (le char sera tracté par un tracteur tondeuse de 17CV maximum). Requête acceptée.

Achat cailloux : Pour terminer l'embellissement de la cour du Logis, des cailloux de couleur vont venir agrémenter la partie proche de la baie vitrée : le montant achat/livraison s'élève à la somme de 212.03€ TTC (fourniture émanant de la SAS l'Hommeraie de Azay-le-Brulé). Damien Davignon, en charge du dossier, va se mettre en relation avec l'entreprise pour la livraison.

Amis de la Nature : Assemblée Générale le dimanche 22 février à 9h30 au Gîte de la Martinière. Ces derniers demandent à utiliser la salle des Associations pour y faire leur repas après la réunion (la pluie des dernières semaines a détrempé le sol du gîte). Requête non acceptée, Logis occupé.

Véhicule communal : travaux à exécuter : démarreur HS - pneus avant à changer et vidange à faire : montant de la facture 920.72€.

Borne Wifi à l'hébergement : Celle-ci est à remplacer - objet vu par Sébastien Berguer avec le service commun de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Salle des Associations : Henriette Beaudet informe l'assemblée que se tiendra le lundi 23 février une réunion, salle des Associations, avec les membres de la paroisse et les différents acteurs qui interviennent pour les travaux de l'église.

Claudette Charrier signale :

- que la salle des Associations n'avait pas été rendue propre par les occupants de la veille (mardi)
 - que le crépi du mur (au niveau de l'évier) tombe et que le plan de travail est toujours jonché de saleté
- Madame le Maire indique que ce lieu a été mis à disposition des Associations, à chacune de se responsabiliser, de communiquer entre elles. La mairie n'intervient aucunement dans cette salle, aux associations de se gérer.

Prochaine réunion de conseil :

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-et-une heures trente minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAUT

